



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

24.041 - Rapport du Conseil communal relatif à des demandes de crédit de CHF 12'985'000.- TTC pour la réalisation du nouveau Centre archives et patrimoine (CAP) et de CHF 755'000.- TTC pour la sécurisation et le déménagement des archives

Intervention de Marinette Matthey au nom du groupe socialiste

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport du Conseil communal. Il apporte des informations précises et nécessaires, les annexes permettant d'approfondir les questions liées à l'architecture du bâtiment et de ses alentours.

Le crédit d'étude voté à l'unanimité le 6 mai 2021 a été bien mis à profit. Merci au Conseil communal pour la séance tenue le 2 septembre dernier avec les commissions de la Culture et de la bibliothèque qui a aussi permis de bien comprendre le projet du CAP et d'obtenir de nombreuses réponses.

Le point fort de cette entreprise est qu'elle permet de se projeter dans l'avenir, tout en assurant la bonne conservation et la mise à disposition des archives, ce qui assure la transmission de la mémoire historique, transmission essentielle à toute collectivité.

Les appréciations du groupe socialiste peuvent se synthétiser en 5 points :

1. Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, dans la friche urbaine appelée les Docks, avec les Anciens Abattoirs et l'écoquartier de la Fiaz. Et le bâtiment prévu ainsi que son environnement proche sont tout simplement beaux. Il améliorera la situation.
2. Pour la Ville, il devenait urgent de faire quelque chose pour ses archives, actuellement dispersées dans 69 lieux différents, relevant de différents services communaux, avec des conditions de conservation qui ne répondent plus aux exigences légales.
3. Le projet s'inscrit dans les accords de positionnement stratégique de l'État (APS) et nous saluons l'excellente et étroite collaboration avec le Conseil d'État dans la future réalisation du CAP, et même, nous nous réjouissons de

cette synergie entre les deux entités, concrétisée par la mutualisation des espaces, illustrée par exemple par l'entrée commune du bâtiment, il n'y a pas une porte Archives de l'État et une autre Archives de la Ville. Les salles et équipements nous semblent bien dimensionnés et intelligemment réfléchis.

4. Nous saluons la qualité des réflexions menées, la prise en compte réaliste des aspects pratiques, et de ce qu'ils impliquent en termes d'augmentation de postes de travail pour que le bâtiment et son contenu, les documents archivés, soient traités avec le niveau de technicité requis, car le low tech, qui est bien mis en avant dans le projet Papyrifera implique paradoxalement des compétences techniques sophistiquées pour pouvoir être efficient.
5. Les archives seront ainsi mieux conservées, mieux mises en valeur par leur accessibilité et, on l'espère, par les actions de médiation culturelle qui seront entreprises. Saluons les installations à la fois low-tech et high tech pour le DAV (p.20).

En conclusion et avant d'en venir aux questions, le groupe remarque que c'est le Canton qui a la responsabilité de la mise en œuvre (construction). Toutefois, c'est la Ville qui, ce soir, ouvre les feux pour l'acceptation de cette demande de crédit. Le Grand conseil suivra le 1er octobre 2024. Il est important de donner un signal fort en acceptant massivement ce crédit.

Cinq questions :

1. Est-ce que l'eau du toit récupérée pour les extérieurs sera également utilisée pour les WC, afin d'économiser l'eau potable ?
2. Nous avons pris note que l'entrée en fonction du CAP était agendée en été 2028 (page 13 du rapport). Est-ce qu'une ouverture au public ou pendant les festivités de «La Chaux-de-Fonds – capitale culturelle suisse» est prévue et/ou envisageable ?
3. Au sujet du déménagement (p. 14), 54 jours nous paraissent courts pour déplacer 4,5 km d'archives. Ne faudrait-il pas prévoir un peu plus de temps ? Est-ce qu'on ne sous-estime pas le temps nécessaire de coordination et de collaboration entre les services ?
4. Au sujet des emplois à plein temps, nous prenons note de la très légère augmentation (+0.4) pour l'entretien (page 20) et + 0.4 pour les exigences de la conservation. Est-ce que l'archiviste «spécialiste ID» (page 18 du rapport)

sera engagé·e avec un contrat de durée déterminée de 4 ans ou le poste sera-t-il pérennisé ?

5. Quels fonds partiront au CAP et quels fonds resteront dans les services de la Ville ? Il est prévu que le fond du MIH reste sur place. Qu'en est-il des autres musées ? Quels sont les critères ?

Le groupe socialiste acceptera ce rapport et les crédits qui lui sont liés à l'unanimité.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,
Marinette Matthey